



LE CERCLE DES EPARGNANTS

La Newsletter du Cercle des Epargnants

PARIER
SUR L'OFFRE

>édito

Depuis des années, le débat public se focalise sur le pouvoir d'achat et sur la demande. Certes, tout le monde souhaite gagner plus pour acheter davantage. Or, la France souffre, avant tout, d'une crise de l'offre. Le retour en force de l'Allemagne repose sur sa puissance industrielle. Le Royaume-Uni a connu un processus de désindustrialisation encore plus fort que le nôtre mais a parié sur les services principalement financiers. Les États-Unis se sont spécialisés sur la recherche, sur l'innovation et sur tout ce qui concerne la société de la communication. La France, comme l'Italie, n'a pas opéré de réel choix. L'industrie est en recul concurrencée par l'émergence de celle des pays asiatiques ou de l'Europe de l'Est du fait de ne pas s'être assez spécialisée dans le haut de gamme ou dans les secteurs de pointe. Les services créent un nombre insuffisant d'emplois et ne sont pas assez structurés. Par ailleurs, si la création d'entreprise, grâce aux lois Dutreil, connaît un essor, il n'en demeure pas moins que les PME sont entravées dans leur développement. Il est très difficile, en France, pour une petite ou une moyenne entreprise de se muer en leader mondial. Il y a un réel problème de rencontre de l'offre et de la demande de capitaux. Les investisseurs éprouvent les pires difficultés à trouver des projets à financer alors que les PME n'arrivent pas à renforcer leurs fonds propres. Le retour d'une croissance forte et durable passe donc par l'offre, par l'investissement. S'il est impossible de créer un crédit d'impôt recherche intégral du fait de la réglementation européenne, il conviendrait d'encourager l'investissement à travers un dispositif d'amortissement accéléré. Il faudrait également que la France se dote, enfin, d'une véritable législation sur la fiducie et sur les trustees pour faciliter la transmission des entreprises.

Philippe Crevel

N°13 – Mai 2007

Actualité

Au sujet de l'épargne et de l'épargne retraite, les engagements du nouveau Président de la République, Nicolas Sarkozy

Dans le cadre d'une interview donnée au journal le Figaro durant la campagne présidentielle, **Nicolas Sarkozy** avait souligné que « la création du Perp et du Perco a répondu à la nécessité de doter les Français d'outils spécifiques d'épargne-retraite individuelle. L'assurance-vie est aussi largement utilisée dans l'optique de la retraite. Je ne vois donc pas la nécessité d'ajouter encore de nouveaux systèmes aux dispositifs existants. Les Français ont besoin de visibilité et de stabilité en matière d'épargne retraite ». Il ajoutait également que « les Français plébiscitent l'assurance-vie dans leur comportement d'épargne et notamment en vue de préparer la retraite. Le grand succès rencontré par ce produit d'épargne peut donc être un très grand atout pour notre économie si nous savons orienter davantage les fonds collectés vers des usages productifs. Pour cette raison, je souhaite prendre les mesures nécessaires pour soutenir le développement des produits multisupports, qui présentent l'avantage d'allouer une partie de leurs fonds aux actions. Il faut en particulier mettre fin aux distorsions réglementaires qui continuent encore à désavantager ces produits par rapport aux autres placements davantage tournés vers la détention d'obligations d'Etat. Réorienter l'épargne des Français vers les actions sera à l'avantage de tous : une épargne plus rentable sur le long terme pour les épargnants, une base actionnariale nationale plus solide et plus stable pour nos entreprises ». Le Cercle des Epargnants approuve ces engagements et souhaite vivement l'instauration d'un cadre souple et simple pour l'épargne, les modifications incessantes de la législation dissuadant de nombreux épargnants à souscrire les nouveaux produits d'épargne faute de visibilité.

A lire avec attention pour sortir des sentiers battus



Florence Legros, professeur d'université à Paris Dauphine et membre du Conseil scientifique du Cercle des Epargnants, vient de publier chez Economica un ouvrage consacré aux retraites qui a mobilisé plus de 40 experts provenant de divers horizons. Ce livre établit un état des lieux précis de la situation compte tenu du vieillissement inévitable de la population européenne et décrit les réformes engagées dans de nombreux pays tout en soulignant l'importance des contraintes structurelles.

La Retraite selon Alan Greenspan, ancien Président de la FED

« Il faut reconnaître que nous arrivons à une étape assez unique de l'Histoire. La retraite est un phénomène relativement nouveau avec lequel les sociétés se sont assez bien comportées au cours des dernières décennies. Mais jamais auparavant il n'y a eu un groupe aussi important d'individus qui s'apprentent à prendre leur retraite d'un seul coup et pour si longtemps ».



LE CERCLE DES EPARGNANTS

La Newsletter du Cercle des Epargnants

En bref...

Il n'y a pas que les Français qui sont mauvais élèves...

Selon une enquête réalisée par l'OCDE, quatre travailleurs américains sur dix n'épargnent pas du tout pour financer leur future retraite. Au Japon, 71 % des personnes sondées, toujours par l'OCDE, ne savaient rien des placements en actions et en obligations ; au Canada, il serait plus pénible de choisir un bon plan d'épargne retraite que d'aller chez son dentiste...

Les conjoints des professionnels libéraux, mieux couverts !

Le 21 avril dernier, a été publié, au Journal Officiel, le décret relatif à la couverture retraite des conjoints collaborateurs des professionnels libéraux. Ce décret prévoit l'affiliation obligatoire du conjoint collaborateur au régime de retraite du professionnel libéral. Comme pour les commerçants, le conjoint collaborateur participant à l'entreprise libérale acquerra des droits à retraite, à titre personnel, à la fois au titre du régime de base et du régime complémentaire. Plusieurs options de cotisations ont été instituées permettant de s'adapter à la multiplicité des situations personnelles et économiques. Les dispositions de ce décret entreront en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2007.

Les Français schizophrènes ou logiques ?

Selon le dernier sondage du Cercle des Epargnants (mars 2007 CSA-Cecop), à la question quel est le point fort du PERP, la réponse « la sortie en rente » arrive en tête. A la question, quelle caractéristique du PERP devrait être, en priorité, réformée, la réponse est « la sortie en rente », les Français réclamant une sortie en capital. Il y a du travail !



TROIS QUESTIONS À... JEAN-PIERRE THOMAS, ANCIEN DEPUTE, ASSOCIE GERANT À LA BANQUE LAZARD

En tant que spécialiste de l'épargne retraite, quel bilan tirez-vous de l'application de la loi Fillon ?

La loi Fillon a permis l'alignement du régime des fonctionnaires sur celui des salariés du régime général. Par ailleurs, elle a prévu de passer la période de cotisations de 40 à 41 ans. En revanche, les régimes spéciaux n'ont pas été modifiés, ni même l'âge légal de départ à la retraite au moment où les principaux partenaires de la France l'ont porté à 65 voire à 67 ans. De ce fait, la loi Fillon n'est qu'une étape, certes importante, dans la remise à plat indispensable de nos régimes de retraite afin d'en assurer la pérennité.

Comment analysez-vous les résultats du PERP ?

Le PERP avec plus de deux millions de souscripteurs et un encours de plus de 2,4 milliards d'euros, rencontre un demi succès. Il a été mal distribué lors de son lancement. De nombreux épargnants ont ouvert un PERP sans bien prendre conscience car mal conseillés de la spécificité de ce produit. Il en résulte de faibles cotisations qui ne pourront pas générer des rentes suffisantes d'ici une vingtaine d'années. Rien n'est perdu, il faut se souvenir que les débuts des Contrats Madelin destinés aux Indépendants avaient été très difficiles. Il faut, par ailleurs, souligner que le PERCO est plébiscité par les salariés comme par les employeurs.

Quelles réformes attendez-vous du nouveau Gouvernement ?

En matière d'épargne retraite, la réforme a minima devrait consister à simplifier le PERP, à le libérer de son carcan réglementaire institué au nom de la légitime transparence mais qui aboutit à le rendre inintéressant tant pour les épargnants que pour les gestionnaires. Mais, une démarche plus volontariste me semble nécessaire. Je suis favorable à une remise à plat de l'ensemble de l'épargne retraite en vue de constituer de véritables fonds de pension à la française intégrant un volet collectif et individuel avec également comme objectif l'irrigation en capitaux de nos entreprises. Il faut, en effet, prendre conscience qu'en 2006 plus de 2600 PME ont été achetées par des fonds étrangers et que d'ici 2020 plus de la moitié des dirigeants devront céder la responsabilité de leurs affaires, pour une question d'âge. A défaut de fonds français, le capitalisme français sera la propriété des retraités américains, anglais ou chinois. Par ailleurs, il faut cesser d'avoir peur des actions qui représentent le meilleur placement à long terme et du non coté qui a l'avantage d'être moins sensible aux fluctuations de la bourse et d'offrir des taux de rendement élevés.